

## Travaux à Font d'Orgues

*Point sur le dossier d'assainissement*



Les personnes élues proches des deux dossiers de demandes de subventions pour la réalisation du nouveau projet d'assainissement de Font d'Orgues reliant le camping «Le Peyrolais» à la station d'épuration vous précisent que dès leur arrivée, en avril 2014, elles se sont préoccupées du chantier du raccordement du camping à la station d'épuration, laissé en stand-by depuis 2013. au niveau de l'Impasse des Vergers, elles ont pris connaissance du tracé du réseau futur et ont constaté que ce dossier ne comportait aucune étude.

En décembre 2014, les travaux ont repris au niveau de la traversée de l'Impasse des vergers

La profondeur des tuyaux était alors de 4,50 mètres. Les élus ont arrêté le chantier par mesure de sécurité notamment et ont décidé, par délibération, de lancer une mission d'expertise sur le tracé déjà réalisé depuis le Compère jusqu'à l'impasse des vergers.

Le rapport de la SAUR du 18 mai 2015 sur le diagnostic des réseaux réalisés par hydro curage, inspection télévisuelle avec caméra et essais d'étanchéité est sans appel : arrêt des travaux et par délibération, étude d'un avant-projet par appels d'offres auprès de bureaux spécialisés (rapport consultable en mairie sur rendez-vous).

**L'avant-projet était d'autant plus nécessaire qu'il présente un fort enjeu.**

D'abord environnemental : Le camping «Le Peyrolais» implanté dans le

Périmètre de Protection Eloignée de l'unique captage d'alimentation en eau potable de la commune (Baumasses I) présente un point de pollution diffuse ainsi que l'ensemble des habitations situées en bordure de la D901 (Rapport Hydrosol Ingénierie septembre 2010).

Un enjeu urbanistique aussi, le camping le Peyrolais étant situé à l'extrémité de la zone dite de Font d'Orgues incluant les secteurs du Compère, des Baumasses, Garidel, Le Colombier, impasse de la Scierie et Camp-Long classés en U, Ui et AU dans le PLU communal, depuis sa révision approuvée en décembre 2012, ils sont tenus d'être raccordés à court ou moyen terme au système d'assainissement collectif selon les articles L111.4 et R 123.5/R123.6 du Code de l'Urbanisme. L'avant-projet de raccordement Eaux Usées du camping le Peyrolais à la Station d'Épuration ne peut pas être que gravitaire et comporte 2 réseaux distincts avec création d'un point bas (Impasse des Vergers quartier des Baumasses) où sera implanté l'unique poste de refoulement :

Un réseau gravitaire de 950 mètres linéaires environ qui arrivera du quartier du Compère et qui aura récupéré le refoulement du camping « Le Peyrolais », le quartier du Colombier et les Baumasses Est,

Un autre réseau gravitaire de 1500 mètres linéaires qui arrivera de Garidel (cave coopérative). Sur ces 2 réseaux, seront créées environ 45 boîtes de branchements correspondant aux habitations actuelles, le réseau de refoulement partira du poste de refoulement

jusqu'à la STEP sur 1300 mètres linéaires.

Compte tenu de la nécessité de ces travaux et des capacités financières de la commune, les élus ont sollicité l'aide de l'Agence de l'Eau/Conseil départemental en octobre 2015 d'une part et l'aide de l'Etat au titre de la Dotation Equipements Territoires Ruraux 2016 en janvier 2016 d'autre part.

**Ces deux dossiers sont éligibles et nous ne saurons qu'en fin d'année 2016 si ces demandes de subventions seront accordées.**

Les élus ont donc lancé la révision du zonage d'assainissement collectif de Font d'Orgues sur demande de l'Agence de l'Eau/Conseil Départemental du Gard. Le document d'enquête publique, pour lequel un commissaire-enquêteur a été désigné par le Tribunal Administratif de Nîmes, présente un dossier d'enquête publique de mise à jour, la carte de zonage « village » et la carte de zonage « commune » avec trois secteurs différenciés : assainissement collectif réalisé, assainissement collectif réalisable à moyen terme et assainissement autonome. Nous vous tiendrons au courant de l'évolution de ce dossier tout en continuant à défendre les intérêts de tous les Peyrolais et nous vous rappelons que tous les éléments cités précédemment sont consultables au service de l'Urbanisme, en mairie, sur rendez-vous.

### Éditorial

**Premières...**

On appelle cela coïncidences ou bien encore la loi des séries. Il n'en demeure pas moins que ces derniers mois ont été placés sous le signe des premières à St Julien. Sans aucun ordre de priorité, on va pouvoir les énumérer

**Première** rencontre, pour les nouveaux habitants de la commune au cours d'une réception organisée au foyer socio-éducatif et placée sous le signe de la convivialité. Cette manifestation a surtout permis des échanges avec les personnes constituant le tissu social et professionnel de la commune.

**Première** réunion publique souhaitée par la municipalité et suivie par une trentaine de Peyrolaises et Peyrolais. Les questions posées au préalable ont toutes été abordées et ont fait naître un débat constructif sur les points d'intérêt public. Là aussi, c'est une expérience enrichissante qu'il conviendra de réitérer.

**Premier** conseil communautaire, organisé au sein de notre commune et suivi par les élus du Gard Rhodanien. Quelques spectateurs ont ainsi pu assister à des débats fort instructifs et parfois passionnés. Il est vrai que le clou du spectacle était le budget 2016 de l'agglomération.

**Premier** raid, organisé par l'association 'Culture et patrimoine en Peyrolais', nouvellement créée et qui s'est appuyé sur les infrastructures d'un professionnel (Parc accroche aventure) et les connaissances techniques de spécialistes de la course d'orientation (Association LOUP de Pierrelatte). Devant l'engouement et le plaisir partagé des participants, nul doute que cette expérience demande à être pérennisée.

**Première** jeunesse que nous avons fêtée à Henriette MINOTTI. Cette charmante jeune dame a soufflé, au mois d'avril, ses cent bougies et de mémoire de Peyrolais, cela n'était jamais arrivé. Félicitations à elle en espérant que d'autres réussiront à l'égaliser.

### Pages intérieures

**Éditorial - Font d'Orgues**

**Henriette : centenaire peyrolaise**

**Veillée - Bibliothèque - Brèves**

**Associations - Festivités - Affouage**

**Conseils municipaux**

**Raid accro-peyrolais - Courts de**

**tennis - Vœux - Nouveaux peyrolais**

**Repas des anciens - Tri sélectif**

**Conseil communautaire - Grand Vigne**

**Transport solidaire - Secrétaires -**

**Dame Tartine - Mot du Maire - Mots**

**croisés - Sudoku**

## Une centenaire peyrolaise



Madame Henriette Minotti a fêté ses 100 ans le 7 avril 2016.

Famille et amis étaient présents pour célébrer cet évènement à ses côtés.

La commune fête sa centenaire, Monsieur le Maire et quelques élus sont venus rendre hommage à Henriette en lui offrant une belle corbeille de fleurs.

Sa famille italienne, qu'elle n'avait pas revue depuis 1936, a fait le déplacement pour fêter cet anniversaire.

Monsieur Benjamin Minotti, son époux, est venu en France en 1909 avec ses parents et ont vécu à Salazac. En 1936, il part en Italie chercher Henriette qu'il connaissait bien et qu'il courtisait avec des lettres.

En 1940, ils s'installent à Saint Julien de Peyrolas et en 1945 naît Benjamin junior. Henriette a beaucoup travaillé durant toute sa vie, à la scierie de Monsieur Louis Ramière ainsi que dans les champs : cerises, vendanges...

Nous avons levé le verre de l'amitié en évoquant les souvenirs d'une vie bien remplie et riche en émotions.

### Les élus

#### Maire :

René Fabrègue

#### Adjoints :

Jacques Ramière, Serge Combin, Christiane Millien, Martine Lacour.

#### Suppléant Agglo :

Françoise Casadevall

#### Conseillers :

Sébastien Fabrol, Brigitte Le Motais, Paul-Simon Guigue, Chrystelle Barnouin, Philippe Begnis, Daniel Boiron, Aline Moreno, Jean Roche, Agnès Bringuier.

## Brèves

### Fêtes des mères

La Municipalité vous invite à partager ce moment autour d'un apéritif, le vendredi 27 mai à 18 heures, au foyer socioculturel

### L'école

Nous avons profité des congés de Février pour remettre aux normes l'électrification de la classe des CE1 CE2. Reprise intégrale du câblage de l'installation, remplacement des luminaires du plafond, tableau de distribution avec protection différentielle et mini disjoncteur. Le Préau et quelques reprises dans la classe CM1 CM2, pour un coût total de 3 489,60 €TTC.

### CVO

#### Savez-vous ce qu'est la CVO?

En tant qu'adjoint, je l'ai appris dernièrement. Contribution Volontaire Obligatoire. Et vive la démocratie. Dans le même ordre d'idée, nous avons aussi reçu de l'aglo le règlement de collecte des ordures ménagères approuvé à l'unanimité par le conseil d'agglo et on nous demande, je cite: de voter une délibération validant ledit règlement "non modifiable" dans nos communes respectives. Je ne vois pas la nécessité de délibérer car de toutes les façons, on nous l'appliquera.....

Pour en revenir à la CVO, c'est une taxe (une de plus) sur les ventes de bois (0,50% sur le montant des ventes de bois sur pied). La commune est concernée par rapport à la vente de la coupe de bois à brûler faite par l'intermédiaire de l'ONF. ( $11.774 \times 0,50\% = 58\text{€}$ ) Cette CVO, permet de financer des programmes d'actions qui valorisent les multiples usages du matériau bois et ceux qui contribuent à sa production et à sa mise en oeuvre.

#### Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée)

Suite à la loi 2005-12 du 11 février 2005 les ERP (Etablissements Recevant du Public), -établissements publics ou privés-, devaient être mis aux normes avant fin 2015.

Devant l'ampleur du travail, (12.000 ERP dans le Gard et seulement 1760 dossiers déposés à ce jour) l'état demande maintenant de fournir un calendrier d'engagement de travaux à réaliser, avec coût estimé et délai de réalisation. Donc nécessité de faire cet agenda avant le 1er septembre 2016. Le coût des travaux est à la charge de la commune pour les bâtiments communaux et des particuliers pour les bâtiments privés. Qu'elle ait ou non des handicapés dans sa population aucune subvention d'état n'est à attendre.

## Veillée : photos d'école de 1900 à 1975



Le 1er avril dernier et ce n'était pas une blague, nous avons organisé, avec les associations 'KIRIGAIRI' et 'Culture et Patrimoine en Peyrolais', une veillée basée sur de très vieilles photos d'école des époques 1900 à 1975 environ. Cette veillée concernait plusieurs générations.

Une soixantaine de personnes ont répondu présentes à cette manifestation.

Nous avons passé des diapositives sur Mme Barthe et Melle Benoit deux sœurs natives du village ; leur père était instituteur dans notre école actuelle. Travaillant aux PTT à Paris elles sont venues s'installer dans le village de St Julien pour leur retraite.

Ces dames étaient des pionnières; du club Accueil et Amitié.

À l'époque, elles prenaient des photos, des films, elles organisaient des sorties en car, elles faisaient faire de la gym aux personnes âgées dans des jardins, au bord d'une route selon où elles se trouvaient, faisaient intervenir des animatrices pour apprendre l'esthétique, la poterie, elles avaient même fait venir le

Docteur Maroy pour une conférence sur la santé et la vie sexuelle des personnes du troisième âge.

Elles arrivaient aussi à réunir les jeunes, les anciens dans le cadre de certaines fêtes c'était très convivial. Pour la jeunesse elles leurs apprenaient à faire du macramé, des dessins, de la couture elles leurs organisaient des carnivals des kermesses. Nous avons eu de la chance de connaître ces dames qui étaient avant-gardistes.

La veillée s'est achevée dans une bonne ambiance autour d'un verre et de pâtisseries faites maison. Un grand merci aux bénévoles pour leur implication.

## Bibliothèque ou le plaisir de lire...



La période estivale a été mise à profit pour la rénovation de la bibliothèque municipale.

Outre les peintures, les rayonnages ont été agencés différemment, permettant une meilleure circulation des lecteurs pour le choix de leurs ouvrages.

Rappelons que les 3000 volumes offrent un large choix : policiers, romans, histoire et géographie, curiosités du terroir, BD adultes....

Un renouvellement s'opère durant l'année, soit par achat soit par échange auprès de la bibliothèque de prêt départementale.

Derniers ouvrages arrivés dans la catégorie terroir : «La villa Amarante» de Mosca Lyliane, «Le bois de Lune» de Bourdon Françoise, «Le miroir

d'Amélie» de Mireille Pluchard «Fenêtre sur village» de Malroux Antonin, «La mélancolie du renard» de Lemaire Philippe, «Nos si beaux rêves de jeunesse» de Signol Christian, «La partition des illusions» de Donaglia Frédéric, «Le courage de Louise» de Delpard Raphaël, «La forge au loup» de Bourdon Françoise, «La Vallée des Bruyères» et «Le secret de la Roselière» de Boudou Josette.

Dans la catégorie romans policier, suspense, thriller, les derniers venus sont : «Les croix de la pleine lune» de Dupuy Marie Bernadette, «Le livre des Baltimore» de Dicker Joël, «L'horizon à l'envers» de Levy Marc, «La fille de Brooklyn» de Musso Guillaume, «La Mariée était en blanc» de

Higgins Clark Mary et enfin «Millénum 4» (ce qui ne me tue pas) de Lagercrantz David.

Les horaires d'ouverture sont : Mercredi de 15h00 à 17h30 et Vendredi de 15h00 à 17h00, au Foyer socio-éducatif.

L'adhésion annuelle est de 10 euros.

### Malette de livres pour tout-petits

Dans le but de faire découvrir aux tout-petits les plaisirs de la lecture, la bibliothèque pourra accueillir désormais les assistantes maternelles.

En effet, Le Conseil Départemental propose de mettre à leur disposition durant trois mois renouvelables, une mallette de livres pour tout-petits.

### Rencontre avec un écrivain

Le Samedi 28 mai 2016 à 15h00 à la bibliothèque une rencontre avec l'écrivain Gérard JIMENEZ sera organisée, auteur notamment de «Coin pour dormir», «Rêves ou pas», «Le Manigancier» et «Tire-Toi». L'entrée sera libre et gratuite. Nous espérons vous compter parmi nous.

# Subventions aux associations

Les associations Peyrolaises jouent un rôle irremplaçable dans l'animation de notre commune.

Nous sommes convaincus que ces associations, et les bénévoles qui y participent, sont fondamentales et irremplaçables dans la qualité de vie, l'épanouissement de chacun, mais aussi dans la construction du lien social.

Aussi, nous tenons à les remercier de leur implication et de leur investissement au quotidien.

Nous rappelons que notre soutien se manifeste par la mise à disposi-

tion de locaux, de salles de réunion, matériels ou bien même de personnel.

Naturellement, les associations bénéficient d'un soutien financier, de subventions, tant pour mener à bien leurs projets que pour aider à leur fonctionnement quotidien.

Lors de notre réunion des associations du 13 octobre 2015, nous vous avons fait part de notre envie d'établir un nouveau mode de calcul pour ces subventions. Celui-ci prend en compte le nombre d'adhérents ainsi que la participation active à la vie du

village.

Lors du dernier conseil municipal du mois d'avril, le budget de la commune a été voté. Cela nous a permis de connaître l'enveloppe globale allouée aux associations qui est de 20 000 €.

Nous voterons donc le montant des subventions de chaque association lors du prochain conseil municipal. Chaque association sera informée par courrier du montant de sa subvention.

## Brèves (suite)

### Santé Communale :

Le CCAS propose aux Peyrolaises et aux Peyrolais une information concernant une complémentaire Santé Collective.

Une réunion publique organisée par Monsieur Éric Baume, de la Mutuelle Générale Santé, se tiendra au foyer Socio-culturel, le lundi 23 mai 2016 à 18 heures.

Des dépliants sont mis à votre disposition en mairie et des rendez-vous pourront être pris afin de vous conseiller au mieux et de vous assister dans vos démarches.

### Marchés d'été :

Les marchés d'été seront reconduits tous les mardis matin des mois de juillet et août. La première édition étant fixée au mardi 5 juillet. En espérant vous voir nombreux afin que cette initiative prenne sa vraie place au sein de notre village.

### Club des aînés :

En raison du manque d'intérêt des Peyrolaises et des Peyrolais, le club l'Oustau per tuti ferme ses portes à partir du 18 avril 2016

## L'AFP : un loto réussi



L'Association des Festivités Peyrolaises a débuté l'année avec son grand Loto qui attire de plus en plus de monde. Plus de 300 personnes s'étaient déplacées pour gagner les nombreux lots, le tout dans une ambiance des plus conviviales et une animation dynamique.

L'AFP donne rendez-vous le samedi 4 juin prochain au Théâtre de Verdure pour une soirée bodega, le 10, 15 et 19 juin au foyer socio-éducatif pour la retransmission des matchs de l'équipe de France dans le cadre de l'Euro 2016. Enfin du 19 au 21 août pour la fête

et ses nombreuses animations : orchestre, DJ, apéro-lavoir, repas, spectacle, Peña et plein de surprises.

Ils vous attendent avec impatience donc à très vite pour de nouveaux souvenirs.



## Les coupes d'affouages

Quarante cinq personnes du village avaient dans un premier temps été intéressées à l'idée de prendre une coupe de bois. Après marquage des lots par l'agent de l'ONF et une visite en sa présence sur les lieux, ce sont finalement 23 lots qui, après paiement, ont été tirés au sort et attribués. La visite sur les lieux avant paiement, avait justement pour but que les candidats se rendent compte du bois, du travail et des

conditions d'exploitation. L'exploitation peut donc se faire jusqu'au 15 juin 2017 avec cependant une interruption du 15 juin au 15 septembre 2016 (risque d'incendie).

Petit rappel: les coupes d'affouages sont réservées aux habitants de la commune. le prix du bois est inférieur au cours du marché, par contre les affouagistes entretiennent aussi de fait les bois com-

munaux.

Enfin, devant la demande d'éventuels acquéreurs, la commune propose d'attribuer des lots, parmi ceux restants, aux personnes qui en feraient la demande avant le 31 aout 2016, dernier délai. Un tirage au sort sera effectué début septembre pour attribuer ces lots aux personnes ayant acquitté la somme de 100 euros lors de leur inscription.

## Piscines & Espaces Verts

Entretien - Aménagement

Didier Lecomte

Le Terrier  
30760 St Julien de Peyrolas  
Tél. 04 66 82 33 04  
Port. 06 81 55 04 35

# Conseil municipal du 20 janvier

Le 20 Janvier 2016 à 18 heures  
30760 Saint Julien de Peyrolas  
Le Maire : René FABREGUE

Membres du Conseil Municipal Présents : Mme, Mrs, Jacques RAMIERE, Serge COMBIN, Sébastien FABROL, Martine LACOUR, Françoise CASADEVALL, Daniel BOIRON, Chrystelle BARNOUIN, Jean ROCHE, Agnès BRINGUIER, Brigitte LE MOTAIS

Absents : Emilie AURAN,

Excusé(s) : Christiane MILLIEN, Paul Simon GUIGUE, Aline MORENO

Pouvoir(s) : Christiane MILLIEN donne pouvoir à LACOUR Martine

Désignation d'un secrétaire de séance par le conseil municipal : Jacques RAMIERE

**Monsieur le Maire, demande à son Conseil Municipal de rajouter 2 points à l'ordre du jour à savoir :**

Convention pour servitude de passage de canalisation d'eaux ou d'assainissement

Participation du service eau et assainissement pour les frais de fonctionnement et les frais d'effluents d'eau assainie du SIGAC

**Retour à la séance initiale :**

- Création d'un poste à temps complet Agent Technique Territoriale.

- Suppression d'un poste d'Adjoint Technique Territorial à 31h30 et création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial à temps complet à partir du 1er Février 2016(poste affecté à la cantine scolaire).

**Décision du Conseil Municipal**

**Pour : 12**

**Contre : néant**

**Abstentions : néant**

**Décision à l'unanimité**

- Demande de subvention auprès de l'état dans le cadre de la dotation des Equipements publics des territoires ruraux(DETR) 2016 pour la réalisation de l'assainissement collectif de la zone Garidel, Colombier, Font d'Orgues, Compère et Camping le Peyrolais.

Monsieur le Maire précise qu'en parallèle de la révision de zonage, les travaux d'extension du réseau d'assainissement sur la zone concernée, doivent être engagés. Le projet considéré porte sur la révision du zonage du réseau d'assainissement de la commune de Saint Julien de Peyrolas afin de mettre en conformité avec le PLU communal dans sa révision de décembre 2012 et de la création d'une nouvelle zone d'assainissement collectif sur le secteur à urbaniser de Font d'Orgues. Ce projet présente pour la commune un fort enjeu environnemental et urbanistique. Compte tenu de la nécessité de ces travaux et des capacités financières de la Commune, Monsieur le Maire propose de solliciter l'aide des instances publiques pour leur réalisation.

**Décision du Conseil Municipal**

**Pour : 12**

**Contre : néant**

**Abstentions : néant**

**Décision à l'unanimité**

- Retrait du SIVOM des communes de Montclus et St Alexandre.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer afin d'accepter le retrait des communes de Montclus et Saint Alexandre du SIVOM des cantons de Pont Saint Esprit et Lussan.

**Décision du Conseil Municipal**

**Pour : 11**

**Contre : néant**

**Abstentions : 1**

**Décision à la majorité**

- Décision Modificative sur le budget de la commune.

Régularisation de 586.97 € sur le budget de la commune afin de rééquilibrer les comptes 2015.

**Décision du Conseil Municipal**

**Pour : 12**

**Contre : néant**

**Abstentions : néant**

**Décision à l'unanimité**

- Ventes de sacs jaunes

Une étude plus approfondie et la reprise pour mise en conformité de toutes nos régies nous incitent à Reporter cette décision à un prochain Conseil

- Demande de subvention au titre des amendes de Police

Monsieur le Maire propose de constituer un dossier de demande de subvention au titre des amendes de police 2015.

**Décision du Conseil Municipal**

**Pour : 12**

**Contre : néant**

**Abstentions : néant**

**Décision à l'unanimité**

- Demande de subvention de l'association Culture et Patrimoine pour le Raid Accro Peyrolais

Monsieur le Maire propose de donner une subvention exceptionnelle d'un montant de 150 € pour l'Association Culture et Patrimoine pour l'organisation du Raid Accro Peyrolais du 9 avril 2016.

**Décision du Conseil Municipal**

**Pour : 12**

**Contre : néant**

**Abstentions : néant**

**Décision à l'unanimité**

- Demande de subvention de l'association de chasse pour le concours chiens courants

Monsieur le Maire propose de donner une subvention exceptionnelle d'un montant de 150 € pour l'Association de Chasse pour l'organisation du concours de chiens courants des 11, 12 et 13 mars 2016.

**Décision du Conseil Municipal**

**Pour : 10**

**Contre : 1**

**Abstentions : 1**

**Décision à la majorité**

- Convention pour servitude de passage de canalisation d'eau ou d'assainissement

Dans le cadre des travaux de raccordement au réseau d'eau potable et au réseau d'assainissement, la Régie de l'Eau de la commune de Saint Julien de Peyrolas doit procéder dans certains cas à la pose et à l'entretien de canalisations publiques d'eau potable et d'eaux usées sur des terrains privés.

**Décision du Conseil Municipal**

**Pour : 12**

**Contre : néant**

**Abstentions : néant**

**Décision à l'unanimité**

- Participation du service eau et assainissement pour les frais de fonctionnement et les frais d'effluents d'eau assainie du SIGAC

Monsieur le Maire propose la participation du service Eau et Assainissement pour les frais de fonctionnement et les frais d'effluents d'eau assainie pour le SIGAC.

**Décision du Conseil Municipal**

**Pour : 12**

**Contre : néant**

**Abstentions : néant**

**Décision à l'unanimité**

Questions diverses

**Ordures ménagères**

Comme par hasard, ce chapitre revient à la une sous la forme des déchets jaunes. Notre commune disposant des deux modes de tri (containers et sacs jaunes) Il va nous falloir trancher après avoir étudié les coûts de chaque méthode. C'est en ce sens que la délibération à ce sujet a été remise à une date ultérieure.

**Rentrée scolaire 2016**

Suite à une information provenant de l'inspection académique nous annonçant un risque de fermeture d'une classe, M. le Maire a dû écrire à Mme l'Inspectrice afin d'appuyer les différentes démarches entreprises par l'équipe enseignante afin d'éviter cette éventualité. Il s'est appuyé, pour cela, sur le fait que :

les inscriptions ne nous étaient pas encore toutes parvenues mais que la démographie de St Julien n'était pas en régression.

les frais engagés en 2014 pour l'ouverture d'une classe avaient partiellement grevé le budget de la commune et qu'il serait regrettable de ne pas en tenir compte.

Affaire à suivre.

**Aménagements**

Au niveau du Tennis, les courts ont été nettoyés, 'dé-moussés' et repeints. D'autre part, le petit muret en pierres, longeant les courts, sous la bute du stade, va être poursuivi.

Fin de séance 21h00.

Saint Julien de Peyrolas, le 20 Janvier 2016  
Le Maire, René FABREGUE

## Ets CHARPENTIER

T.P. Sables & Gravier  
Bétons prêts à l'emploi



Siège social : 4, Place du Port  
30130 PONT SAINT ESPRIT  
charpentierbéton@free.fr

Tél : 04 66 39 23 10  
Fax : 04 66 39 30 77

**MAÇONNERIE GENERALE**  
L'artisan proche de chez vous

**MARCELLIN PATRICK**  
Artisan maçon

marcellin.p@wanadoo.fr

Tél./Fax: 04 66 82 12 18  
Portable: 06 74 45 75 85

Chemin du Compère  
30760 Saint Julien De Peyrolas

# Conseil municipal du 23 février

Le Maire : René FABREGUE

Membres du Conseil Municipal Présents : Mme, Mrs, Jacques RAMIERE, Serge COMBIN, Sébastien FABROL, Martine LACOUR, Christiane MILLIEN, Françoise CASADEVALL Chrystelle BARNOUIN, Jean ROCHE

Absents : Paul Simon GUIGUE, Emilie AURAN, Daniel BOIRON, Agnès BRINGUIER, Aline MORENO,

Excusé(s) : Brigitte LE MOTAIS

Pouvoir(s) : Brigitte LE MOTAIS donne pouvoir à Martine LACOUR

Désignation d'un secrétaire de séance par le conseil municipal : Sébastien FABROL

- Autorisation de lancement d'une enquête publique pour l'actualisation du zonage d'assainissement.

La révision du zonage d'assainissement collectif Font d'Orgues pour mise en cohérence avec le PLU actuel a été effectuée. Elle se présente sous la forme de trois documents : le dossier d'enquête publique, la carte de zonage Village et la carte de zonage commune avec trois secteurs différenciés : assainissement collectif réalisé, assainissement collectif réalisable à moyen terme et assainissement autonome. Le zonage d'assainissement doit être soumis à enquête publique. Un commissaire enquêteur et son suppléant sont désignés par le Président du Tribunal Administratif de Nîmes. Le coût de la provision de ce lancement à verser à la Caisse des dépôts et consignation est de 200 €. Les modalités de cette enquête publique sont définies en concertation avec le commissaire enquêteur désigné.

**Décision du Conseil Municipal**

**Pour : 10**

**Contre : néant**

**Abstentions : néant**

**Décision à l'unanimité**

- Prescription de la révision du Plan Local d'Urbanisme.

Le Maire présente l'opportunité et l'intérêt pour la commune de mettre en révision le PLU pour notamment modifier dans des proportions substantielles le projet d'aménagement et de développement durable (PADD). Il précise en outre que la commune est tenue de « Grenelliser » le PLU actuellement en vigueur avant le 1er janvier de 2017 comme l'imposent les dispositions du V de l'article 19 de la loi portant engagement national pour l'environnement du 12 juillet 2010.

**Décision du Conseil Municipal**

**Pour : 10**

**Contre : néant**

**Abstentions : néant**

**Décision à l'unanimité**

- Déclaration préalable pour édification d'une clôture

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article R421-12 modifié par le décret n°2015-1783 du 28 décembre 2015-article 6 d, doit être précédée d'une déclaration préalable toute édification de clôtures située « dans une commune ou partie de commune où le Conseil Municipal ou l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de Plan Local d'Urbanisme a décidé de soumettre les clôtures à déclaration. » Le Conseil Municipal décide de soumettre à déclaration préalable les travaux d'édification de clôtures sur l'intégralité du territoire communal à compter du 23 Février 2016 en application de l'article R421-12 du code de l'Urbanisme modifié par le décret n°2015-1783 du 28 décembre 2015-Article 6 d précité.

**Décision du Conseil Municipal**

**Pour : 7**

**Contre : 0**

**Abstentions : 3**

**Décision à la majorité**

- Vote des ratios pour l'avancement des grades de la collectivité.

Monsieur propose de fixer les ratios d'avancement à 100% pour tous les grades de la collectivités.

**Décision du Conseil Municipal**

**Pour : 10**

**Contre : néant**

**Abstentions : néant**

**Décision à l'unanimité**

- Renouvellement de la convention concernant le partenariat de la commune avec le conseil Départemental pour la gestion de la Bibliothèque

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, le renouvellement de la convention définissant le partenariat de la commune avec le Conseil Départemental pour la gestion de la bibliothèque.

**Décision du Conseil Municipal**

**Pour : 10**

**Contre : néant**

**Abstentions : néant**

**Décision à l'unanimité**

Questions diverses

**Attribution des jours du Maire pour les employés municipaux**

Suite à la proposition du centre de gestion et après concertation, les ponts pour l'année 2016 sont les suivants :

Le vendredi 6 mai (ascension)

Le vendredi 15 juillet (fête nationale)

Le lundi 31 octobre (Toussaint)

Le lundi 26 décembre (Noël)

**PPMS**

Le Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) né d'une circulaire du Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche a pour but la mise en place de mesures visant à se préserver face à une situation de crise liée à la survenue d'un accident majeur. Pour Saint Julien, la municipalité, en étroite collaboration avec la directrice de l'école, travaille à sa mise en place. Plusieurs aménagements et achats sont à envisager dans ce cadre-là.

**Réunion quartier**

Dans un souci d'amélioration de la sécurité sur les voies débouchant sur la RD343, une étude a, conjointement, été lancée avec le conseil départemental. Afin de sensibiliser au plus près les riverains les plus impactés, une réunion a été organisée en

**Naissances :**

Le 23/12/2015 : ALBINI JMaë, fils de ALBINI Simon et DENELE Mélyne

Le 12/01/2016 : DELPUECH Eden, fils de DELPUECH Clément et BONNET Stephanie

Le 28/02/2016 : DOREL Simon, Fille de DOREL Thibault et de BORDE Alexandrine

Le 14/03/2016 : REVERTEGAT Anaëlle, fils de REVERTEGAT Sylvain et JOLY Anne-Laure

Le 17/03/2016 : SARTRE Evan, fils de SARTRE Raphael et GARIN Magalie

Le 15/11/2015 : PANNIER DUNY Méhane, fils de PANNIER Morgan et DUNY Mélanie

**Décès :**

Le 04/03/2016 : Victorin DELPUECH décédé à l'âge de 89 ans.

Le 21/03/2016 : Robert DELOYE décédé à l'âge de 69 ans.

Le 20/04/2016 : Fernand SAUTEL décédé à l'âge de 92 ans.

**Mariage :**

Le 12/03/2016 : Josiane Combin et Thierry Lefrançois se sont unis.

mairie afin que chacun puisse se prononcer sur ce projet. La grosse majorité des personnes invitées était présente et a pu se rendre compte de la difficulté de mettre en place une solution idéale. Cependant, une ébauche de ce qui devrait être le schéma de circulation a semblé satisfaire la plupart d'entre elles.

Le coût élevé de cette mise en place sera en partie subventionné par les recettes sur les amendes de police.

Saint Julien de Peyrolas, le 23 Février 2016

FIN DE SEANCE 20h

Le Maire, René FABREGUE

**FENÊTRES & SOLUTIONS HABITAT**

**MENUISERIES**  
PVC - ALU - BOIS

PORTES ♦ FENÊTRES  
VOILETS ♦ PORTAILS  
STORES ♦ MOUSTIQUAIRES  
ISOLATION DES COMBLES

**RÉNOVATION & NEUF** Conformité BBC et RT 2012

DEVIS GRATUITS TVA 5,5% CRÉDIT D'IMPÔT FINANCEMENT

**ST-JULIEN-DE-PEYROLAS - 04 66 82 97 96**

www.menuiserie-bagnols.fr

Dès maintenant, bénéficiez de **30%** du nouveau **Crédit d'Impôt\* Transition Énergétique**

RGE QUALIBAT

# Conseil municipal du 13 avril

Le Maire : René FABREGUE

Membres du Conseil Municipal Présents : Mme, Mrs, Jacques RAMIERE, Serge COMBIN, Sébastien FABROL, Martine LACOUR, Christiane MILLIEN, Françoise CASADEVALL Chrystelle BARNOUIN, Jean ROCHE Daniel BOIRON, Brigitte LE MOTAIS

Absents : Emilie AURAN, Agnès BRINGUIER, Paul Simon GUIGUE,

Excusé(s) : Aline MORENO,

Pouvoir(s) : Aline MORENO donne pouvoir à Christiane MILLIEN,

Désignation d'un secrétaire de séance par le conseil municipal : Jacques Ramière

## Monsieur le Maire, demande à son Conseil Municipal de rajouter 1 point à l'ordre du jour à savoir :

- Attribution de 2 subventions exceptionnelles pour l'Union Sportive Peyrolaise et le Tennis  
Vote des taux d'imposition 2016 Taxe d'Habitation et Taxe Foncière

### Retour à la séance Initiale

- Convention annuelle d'assistance juridique en droit administratif

Monsieur le Maire propose à son Conseil Municipal « la convention de maître Coq » avocat au bureau d'Avignon. Cette convention a pour objet un service d'assistance juridique et de consultations en droit administratif.

### Décision du Conseil Municipal

**Pour : 12**

**Contre : néant**

**Abstentions : néant**

**Décision à l'unanimité**

- Télétransmission des actes soumis au contrôle légalité

Dans le cadre de la modernisation de l'exercice contrôle légalité, le ministère de l'intérieur a mis en œuvre un dispositif d'échanges dématérialisés entre l'Etat et les collectivités Territoriales, ainsi que les Etablissements Publics Locaux. Au niveau du fonctionnement des services, les accusés de réception apparaissent sur les récepteurs de la Collectivités, après transmissions. Cette procédure permet l'économie de papier, de déplacements et accélère la procédure de transmission. Cette télétransmission a été conçue de manière sécurisée et s'effectue en langage cryptée. C'est la raison pour laquelle, il convient de recourir aux services d'un tiers de télétransmission, qui est homologué, ce qui permettra la signature d'une convention entre le représentant de l'Etat et les Collectivités territoriales pour la télétransmission des actes soumis au contrôle légalité.

### Décision du Conseil Municipal

**Pour : 12**

**Contre : néant**

**Abstentions : néant**

**Décision à l'unanimité**

- Permis de démolir

Monsieur le Maire rappelle que le permis de démolir est stipulé dans le règlement écrit du Plan Local d'Urbanisme en vigueur en zone Ua. Il est donc nécessaire de mettre en cohérence les autorisations d'urbanisme avec le PLU en vigueur. A ce titre, il est proposé d'instituer le permis de démolir en zone Ua pour les travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction cités aux articles L 421-3, R 421-27, R 421-28 et R 421-29 du code de l'urbanisme. Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal, décide de mettre en cohérence le règlement écrit du PLU en vigueur avec les autorisations d'urbanisme en soumettant à permis de démolir en zone Ua de la commune, les travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutili-

sable tout ou partie de construction.

### Décision du Conseil Municipal

**Pour : 12**

**Contre : néant**

**Abstentions : néant**

**Décision à l'unanimité**

- Demande de subvention pour l'achat de transmetteur d'alarme pour les personnes âgées (Présence30).

Monsieur expose la mise en place d'une demande de subvention pour les frais engagés dans le cadre de l'achat de transmetteurs d'alarme fourni par présence 30. C'est pour cela qu'une subvention va être demandée au Conseil Départemental du Gard.

### Décision du Conseil Municipal

**Pour : 12**

**Contre : néant**

**Abstentions : néant**

**Décision à l'unanimité**

- Clôture exercice 2015 et validation du compte de gestion 2015 du budget commune :

Après vérification du compte de gestion 2015 reçu par le Receveur Principal des recettes de Pont Saint Esprit, le Conseil Municipal acte de la concordance entre le compte Administratif et le Compte de Gestion pour l'année fiscale écoulée.

(M. le Maire ne participe pas au vote)

### Décision du Conseil Municipal

**Pour : 11**

**Contre : néant**

**Abstentions : néant**

**Décision à l'unanimité**

- Validation du budget primitif communal 2016

Après en avoir voté à l'unanimité, le Conseil municipal vote le budget primitif pour l'année 2016 de la commune qui s'équilibre comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 1 710 735.64€

Dépenses et recettes d'investissement : 327 532.15€

### Décision du Conseil Municipal

**Pour : 12**

**Contre : néant**

**Abstentions : néant**

**Décision à l'unanimité**

- Descriptif des biens de la commune en location

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'état des biens que la commune met en location, soit 8 appartements, tous situés au centre du village et ayant fait l'objet des réparations diverses, permettant leur occupation dans des conditions décentes. Six de ces appartements sont réservés à l'accueil de foyers à revenus modestes (logements à inscrire dans la catégorie « logements sociaux ». A ce parc immobilier, s'ajoute un appartement 11 place de la Bécharine, qui est proposé en priorité au personnel communal (au vue de sa situation dans la cour de l'école). La commune détient un dernier bien situé à la rue de l'église partiellement rénové en 2013-2014.

### Décision du Conseil Municipal

**Pour : 12**

**Contre : néant**

**Abstentions : néant**

**Décision à l'unanimité**

- Création du poste de garde champêtre chef

Suite à l'avis favorable de la CAP du centre de gestion, Monsieur le Maire propose la création d'un poste de garde champêtre chef, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2016 pour une durée hebdomadaire de 7h

### Décision du Conseil Municipal

**Pour : 3**

**Contre : 6**

**Abstentions : 3**

**Décision refusé à la majorité**

- Validation du compte de gestion 2015 du budget

de l'eau et de l'assainissement

Le résultat de clôture 2015 dans le fonctionnement est de 155 849,03€ et le résultat de clôture 2015 pour l'investissement est de 159 644,59€ ce qui fait un résultat total de 315 493,62€.

### Décision du Conseil Municipal

**Pour : 12**

**Contre : néant**

**Abstentions : néant**

**Décision à l'unanimité**

- Validation du compte administratif 2015 du budget de l'eau et de l'assainissement

Après vérification du compte de gestion 2015 reçu par le Receveur Principal des recettes de Pont saint Esprit. Le Conseil Municipal approuve la concordance entre le Compte Administratif 2015 et le Compte de Gestion 2015.

(M. le Maire ne participe pas au vote)

### Décision du Conseil Municipal

**Pour : 11**

**Contre : néant**

**Abstentions : néant**

**Décision à l'unanimité**

- Validation du budget primitif de l'eau et de l'assainissement 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal Vote le budget primitif 2016 de la commune qui s'équilibre comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 566 249,41 €

Dépenses et recettes d'investissement : 367 000 €

### Décision du Conseil Municipal

**Pour : 12**

**Contre : néant**

**Abstentions : néant**

**Décision à l'unanimité**

- Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Les battements de Chœur »

Monsieur le Maire propose de donner une subvention exceptionnelle d'un montant de 150 € pour le financement du projet « Les battements de chœur 2016 ».

### Décision du Conseil Municipal

**Pour : 10**

**Contre : 1**

**Abstentions : 1**

**Décision à la majorité**

- Augmentation des tarifs de l'eau et de la location des compteurs.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des faits suivant :

Des travaux conséquents de mise à niveau doivent être effectués sur les réseaux de la commune (zonage assainissement, schéma directeur, lutte contre les fuites...)

Le tarif des locations de compteur sur Saint Julien de Peyrolas n'a pas été révisé depuis de nombreuses années et se trouve largement inférieur à la moyenne des tarifs de location pratiqués sur le Département.

Concernant le tarif d'assainissement sur St Julien de Peyrolas, il est également inférieur à la moyenne du Département et dans tous les cas le plus faible que celui facturé par la commune d'Aiguèze qui utilise pourtant la même station d'épuration.

Les redevances dues à l'agence de l'eau ont été majorées en 2015 mais cette augmentation n'a pas été encore répercutée sur les factures d'eau des abonnés, la majoration ayant été supportée directement par le budget communal d'eau et d'assainissement 2015

Pour ces raisons, Monsieur le Maire propose d'augmenter au 1er janvier 2016 les tarifs de location de compteur et d'assainissement : 1€/ m<sup>3</sup> d'eau assainie (contre 0.80€ précédemment, soit une augmentation de 25%) 40 € par an de location de compteur (contre 30 € précédemment soit une augmentation de 33%). (Suite page 7)



# Conseil Municipal du 13 avril (suite)

Monsieur le Maire informe que les redevances de l'agence de l'eau passent aux tarifs suivant :  
0.29 €/m<sup>3</sup> pour la lutte contre la pollution au lieu de 0.28 €/m<sup>3</sup>  
0.10 €/m<sup>3</sup> pour la redevance de l'agence de l'eau au lieu de 0.021 €/m<sup>3</sup>  
0.155 €/m<sup>3</sup> pour la modernisation des réseaux au lieu de 0.15€/m<sup>3</sup>  
Décision du Conseil Municipal  
Pour : 11  
Contre : 1  
Abstentions : néant  
Décision à la majorité

- Règlement des coupes affouagères  
Le conseil Municipal peut décider de la délivrance des coupes en forêt communale pour la satisfaction des besoins en affouages des habitants de la commune. Pour chaque coupe d'affouage, une délibération précise les conditions de réalisation de la coupe. De la même manière, la délibération fixe les délais suivants :  
Abattage/Vidange des bois/Enlèvement des produits hors de la forêt communale  
Les clauses particulières d'exploitation :  
Abattage interdit du 15 juin au 15 septembre (risque incendie)/Traitement des rémanents selon instruction de l'ONF/Consignes particulières données aux affouagistes par l'ONF/ Vidange des bois : interdite dans le cas de fortes pluies sur décision de l'ONF.  
Décision du Conseil Municipal  
Pour : 12  
Contre : néant  
Abstentions : néant

Décision à l'unanimité

- Fermeture chemin rural « Accès Déchetterie »  
Vu les incivilités et les dégradations répétitives sur le site de la déchetterie et en accord avec les SITDOM, Monsieur le Maire propose la fermeture du chemin rural qui va de la cave coopérative à la déchetterie. La fermeture du chemin se fera au niveau de la déchetterie.  
Décision du Conseil Municipal  
Pour : 9  
Contre : 1  
Abstentions : 2  
Décision à la majorité

- Attribution d'une subvention exceptionnelle à L'Union Sportive Peyrolaise et au Club de Tennis  
Monsieur le Maire propose de donner une subvention exceptionnelle d'un montant de 150€ pour le financement des Tournois de Foot et de Tennis.  
Décision du Conseil Municipal  
Pour : 12  
Contre : néant  
Abstentions : néant  
Décision à l'unanimité

- Vote des taux d'imposition 2016 « Taxe d'habitation et taxe Foncière »  
Pour la taxe d'habitation et la taxe foncière, les taux d'impositions restent inchangés pour 2016  
Décision du Conseil Municipal  
Pour : 12  
Contre : néant  
Abstentions : néant  
Décision à l'unanimité

Questions diverses

## Marchés d'été

Ils vont être repris à partir du mardi 5 juillet pour les mois de juillet et août. Le prix de l'emplacement devrait être revu à la baisse.

## Transports scolaires

Suite à une décision du Conseil départemental, le SIEBS (Syndicat Intercommunal des Etablissements scolaires Secondaires de Bagnols sur Cèze) nous les frais de dossier qui s'élevaient à 40 euros par enfants sont remplacés par une participation de 70 euros, toujours par enfant.

## Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée)

Le dossier visant à élaborer un planning de mise en conformité de nos ERP (Etablissements Recevant du Public) a été constitué. Il va être adressé aux services de l'état qui nous en ont fait la demande et servira de base à la réalisation des modifications envisagées.

## SIVOM

Comme annoncé lors de nos dernières interventions, le Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples sera supprimé à la fin de cette année. Nous faisons essentiellement appel à ses services, dans le cadre de l'entretien des chemins communaux. Aucun syndicat n'ayant, pour l'instant, cette vocation, nous devons étudier la solution la mieux appliquée à ce secteur d'activités.

FIN DE SEANCE 22h30

Le Maire, René FABREGUE

## Raid Accro-Peyrolais

Une réussite pleine de promesses pour l'avenir.



Succès pour la première édition du Raid Accro-Peyrolais organisée par l'association Culture et Patrimoine en Peyrolais, l'association LOUP, Mr et Mme DUZ du Parc Accroche-Aventure

Si l'épreuve de canoë avait été annulée pour cause de crue de l'Ardèche, il restait la course à pied et les courses d'orientation, les circuits VTT et bien sûr les parcours aériens de l'accroche aventure Peyrolais. Une belle randonnée allant de Saint Julien de Peyrolas à Aigueze, Salazac et Saint Paulet de Caisson.

Des participants fiers d'avoir triomphé de ces épreuves qui se sont terminées dans une ambiance chaleureuse autour d'un repas préparé par Maximin Jullien

Les concurrents, dans un élan enthousiaste se sont

lancés à la découverte de nos villages, leurs ruisseaux et les merveilleuses forêts de la Boissonade et de la Valbonne.

Remerciements aux Bénévoles, sponsors Sportifs et aux Participants.

Un bel évènement intercommunal soutenu par la Mairie de Saint Julien de Peyrolas, l'agglomération du Gard Rhodanien et le Département, représentés par Messieurs René Fabrègue et Benoit Trichot Maires et Participants ainsi que les Conseillers Départementaux Mme Carole Bergeri et Mr Christophe Serre.



**Creatif coiffure**  
Coiffeuse visagiste  
10 bis rue de la liberté  
30130 Pont st esprit  
04 66 82 54 69  
laeti.creatif@voila.fr  
Salon mixte



**Creatif coiffure**

## Courts de tennis



Ils avaient un grand besoin de nettoyage. Après la période humide que nous avons traversée, les mousses s'étaient développées et les risques de glissade devenaient importants. L'entreprise ST Groupe d'Alès a procédé à un démoussage au "kärcher" et appliqué un anti-mousse. De même elle a repris deux petites fissures ainsi que les tendeurs des fils tenants les grillages.

Par la suite, c'est l'association "Familles Rurales" qui a fini le mur en pied de talus. Cette association a travaillé dans le cadre des chantiers de réinsertion sociale sous le contrôle de l'Agglomération du Gard Rhodanien. La commune ayant à sa charge les fournitures.



## Cérémonies des vœux



La traditionnelle cérémonie de vœux s'est déroulée au foyer socio-éducatif en présence d'un large public.

À cette occasion, Monsieur le Maire a brièvement retracé l'année écoulée et annoncé ce que pourrait être celle à venir.

Au niveau des réalisations, notons, sans ordre de priorité ni de coût, l'installation d'internet à l'école primaire,

Les travaux d'enfouissement et de réfection de l'éclairage public chemin de la Madone,

Les travaux de voirie dont les principaux concernent le chemin de la

Jonade Nord,

La reprise de certains branchements d'eau et aménagements ponctuels, Les premières démarches dans le cadre de la révision du plan local d'urbanisme.

Le lancement des démarches permettant l'enregistrement administratif de notre champ captant des Baumasses

Pour ce qui est des projets, compte tenu des obligations qui se présentent il faudra prévoir impérativement,

L'étude des modalités de mise en exploitation du forage Baumasses 2.

Le lancement de l'enquête publique sur le zonage d'assainissement

L'élaboration du schéma directeur de l'eau

Outre ces points incontournables, sont prévues

La remise en forme de nos chemins communaux, par rapport au budget qui lui sera attribué

La mise en place de l'agenda d'accessibilité pour les personnes handicapées

L'organisation d'une réunion publique

La création du site internet municipal Après ce tour d'horizon succinct, il a laissé la parole à Christophe SERRE, Conseiller Départemental, qui a appuyé sur les nouvelles orientations de l'état en matière d'environnement et la baisse annoncée des dotations.

M. le Maire a ensuite repris la parole pour souhaiter à chacune et chacun des vœux de santé et de bonheur, malgré les difficultés rencontrées. Le partage de la galette des rois a terminé, de façon très conviviale, cette sympathique manifestation.



## Réunion publique

La première réunion publique de notre mandature s'est tenue le 24 mars au Foyer socio-éducatif en présence d'une trentaine de personnes.

Les questions, préalablement adressées aux élus, ont toutes été abordées. Elles portaient, essentiellement, sur des orientations d'urbanisme, sur la signalétique dans le village et bien entendu, sur le problème du traitement des déchets.

Cela a donné lieu à des échanges intéressants et constructifs qui ont entraîné d'autres questions. Celles-ci ont bien évidemment été entendues par les élus qui ont pu apporter certaines réponses. Pour le reste, ils sont repartis avec certaines doléances afin d'apporter les compléments aux réponses incomplètes. Cette réunion, au cours de laquelle, les sujets les plus sérieux (Révision du PLU, Assainissement Font d'Orgues) ont été rappelés, fut une expérience enrichissante de part et d'autre. Nul doute que cette initiative sera reconduite lorsque cela s'avèrera nécessaire.

## Accueil des nouveaux peyrolais



La municipalité l'avait inscrit à son programme et tenait à le réaliser depuis le début de son mandat ; c'est désormais chose faite. Les nouvelles Peyrolaises et les nouveaux Peyrolais ont été accueillis par la municipalité. C'est dans une ambiance de franche convivialité

que s'est déroulée la cérémonie, première du nom et regroupant les personnes arrivées en 2014 et 2015. A cette occasion, les commerçants et artisans du village, les responsables d'associations, l'équipe enseignante et les employés municipaux étaient invités. Après le discours de

bienvenue, énoncé par M. le Maire, la parole a été donnée aux associations et aux professionnels afin que chacun présente sa spécialité. Les nouveaux administrés ont ainsi pu avoir un aperçu de ce qu'était le tissu professionnel et social de notre commune.

C'est au cours de l'apéritif qui a suivi que les échanges ont pu avoir lieu favorisant ainsi la connaissance de nos nouveaux concitoyens. Nul doute que chacun a pu ainsi piocher ici ou là, de précieuses informations profitables à son intégration dans la commune en général et dans la vie associative en particulier.

Certes, bien qu'encore très perfectible, cette expérience a été appréciée de toutes et de tous et demande à être renouvelée et même pérennisée.

## Repas des anciens

Le CCAS continue d'honorer les anciens en perpétuant le traditionnel repas des aînés.

L'an dernier, le 20 décembre 2015, cent dix Peyrolaises et Peyrolais se sont retrouvés au Foyer socio-éducatif, heureux de partager ce moment festif et convivial, ayant du plaisir à manger, à discuter et danser sur la musique de Monsieur Elissalde et ses deux chanteurs.



Les personnes ne pouvant pas se déplacer ont eu la visite des membres du CCAS qui ont eu le plaisir de leur remettre un joli panier garni.



Photocopieurs, imprimantes, fax, scanners, matériels informatiques, consommables, dépannages, maintenance...





**Agence Sud Gard**  
ZA des Tuileries  
16 chemin des Tuileries  
30390 THEZIERS  
Tél : 04 66 205 206  
Fax : 0 821 481 066

**Agence Nord Gard**  
Pist Oasis  
131 impasse des Palmiers  
30100 ALES  
Tél : 04 66 205 206  
Fax : 0 821 481 066

contact@symbiose-office.fr

# Tri sélectif : Ça se recycle, ça se trie ?

Le Sitdom du Gard rhodanien accompagne l'arrivée des beaux jours avec une bonne nouvelle !!! Effectivement, depuis un mois les règles de tri de la poubelle jaune se sont simplifiées puisque désormais, tous les emballages peuvent être triés. Aujourd'hui plus de question à se poser !!! Du moment où un emballage\* doit être jeté, qu'il soit en plastique, en carton ou en métal, sa destination sera la poubelle jaune. Le Sitdom prend ainsi de l'avance puisque toute la France doit adopter cette facilité de trier, avant 2022. Grace à cette simplification, 5 kg/an de déchets

triés pourront être ajoutés aux 19 kg de poubelle jaune annuelle produits par chaque habitant de notre territoire. Ainsi plus de 400 tonnes de matières premières seront valorisées par le recyclage. Les petits nouveaux : Dans la famille des plastiques, s'ajoutent aux bouteilles et flacons, toutes les barquettes, les films et les sacs ainsi que les coques de protection (blisters)... Les métaux ne sont pas en reste puisque désormais, nous pouvons ajouter au tri, les dosettes de

café en aluminium, les plaquettes vides de médicaments, les couvercles et capsules de bouteilles... La liste des emballages qui se trient est donc interminable, c'est donc à nous de jouer !!!  
Emballage\*  
Un emballage protège et facilite le transport d'un aliment ou d'un produit...  
Les jouets, les stylos, les gobelets et tous autres objets ne sont pas des emballages, leur destination sera la déchetterie ou la poubelle noire.  
Pour tout savoir sur le tri  
[www.sitdom30.fr](http://www.sitdom30.fr)

## Conseil communautaire à St Julien



Une première dans notre commune ; le conseil communautaire du mois d'avril a eu lieu au foyer socio-éducatif de St Julien. Après avoir fait l'appel

nominatif des 75 élus, le Président Jean-Christian REY a invité l'assistance à observer une minute de silence en mémoire de M. Georges GUILBERT, premier adjoint de la commune de CARSAN, subitement décédé. Il a ensuite donné la parole à M. le Maire qui en a profité pour le remercier de cette initiative et qui a décidé d'être suffisamment bref dans son intervention pour ne pas retarder les débats. Il est vrai que l'ordre du jour était des plus chargés. En effet, c'était le budget 2016 de la communauté d'agglomération du Gard Rhodanien qui constituait le plat de résistance de cette session. Après les prises de parole de plusieurs élus, le budget a été adopté à la majorité. Il faut dire que le montant de ce budget avoisinant les 55 millions d'euros en fonctionnement et les 5 millions d'euros en investissement, pouvait être prétexte à la discussion. En parallèle à ce budget, les différentes taxes relevant

de la communauté ont été votées. Pour info, elles demeurent inchangées pour 2016. Parmi les autres points à l'ordre du jour, beaucoup de délibérations concernant les subventions, le SCOT ou la zone ECO FRET de L'Ardoise. Au travers des échanges, il est nettement apparu un intérêt mitigé sur la réalisation du PER (Pôle d'Excellence Rurale) et l'orientation du numérique. Ce point, de l'avis du Président, pourra faire l'objet d'une séance qui lui serait particulièrement dédiée. Toutes ces questions ont fait que ce conseil communautaire, débuté à 18 heures, s'est terminé à 22 heures 30 suivi encore par quelques curieux qui avaient décidé de rester jusqu'à la fin. À les entendre, c'est une expérience intéressante à tous points de vue et qu'ils sont prêts à renouveler si, d'aventure, les élus du Gard Rhodanien décidaient de revenir à St Julien.

# AIPP

VOTRE SPÉCIALISTE  
INFORMATIQUE & PAPETERIE

INFORMATIQUE : Vente, assistance et dépannage || PHOTOCOPIEURS || PAPETERIE  
|| FOURNITURE DE BUREAUX || CONSOMMABLES || MOBILIER DE BUREAUX

35 rue des 3 journées  
30130 PONT-SAINT-ESPRIT  
**T. 04 66 82 22 26**

RETROUVEZ AUSSI

sur [www.aipp.pro](http://www.aipp.pro)

## Lou Peyrolas

Café-Restaurant

Café de Pays

04 66 50 15 99

# SAINT JULIEN DE PEYROLAS

Lotissement Les Terrasses de la Jonade

7 Lots livrables fin 2015  
De 800 m<sup>2</sup> à 1200 m<sup>2</sup>

Libre constructeur

Contact : 06 11 93 64 47

MARBRENERIE

Plans de cuisine  
et de salle de bains

Réalisation d'éviers  
en pierre sur mesure

Monuments funéraires

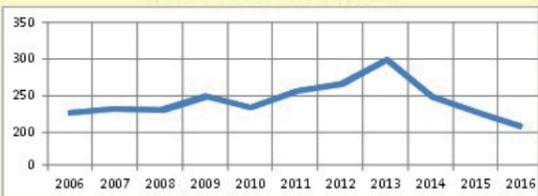
Tél. 04 66 20 33 83

Fax 04 66 20 44 70

Usine et bureau : 306 rue de la Paix 30230 Bouillargues  
email : [contact@miletto-marbrerie.com](mailto:contact@miletto-marbrerie.com)

# Budget

## Evolution des dotations d'état sur les 10 dernières années (en milliers d'euros)



En raison du délai de traitement des dossiers de demande de subventions par le conseil général, les chantiers prévus d'être réalisés en 2015 (notamment sur les réseaux d'eau) ont dû être reportés sur 2016.

Cette situation a conduit à finir l'exercice 2015 avec un résultat excédentaire d'environ 450 000€, lequel a bien entendu été reporté sur les projets 2016 (schéma directeur des réseaux d'eau, zonage assainissement, déviation Fourcoussin, etc...).

Le budget de fonctionnement 2016 (recettes/dépenses) s'élève à 1,71 M€, dont les plus gros postes sont les charges de personnel en dépenses (646 000 €), les rentrées fiscales (700 000 €) et les dotations de l'état (350 000 €) en recettes. A cet égard, il est intéressant de visualiser, via l'histogramme ci-dessous, la baisse régulière de ces dotations sur les 4 dernières années. Pour une petite commune comme St Julien de Peyrolas, ce poste représente plus de 20% du montant global des recettes.

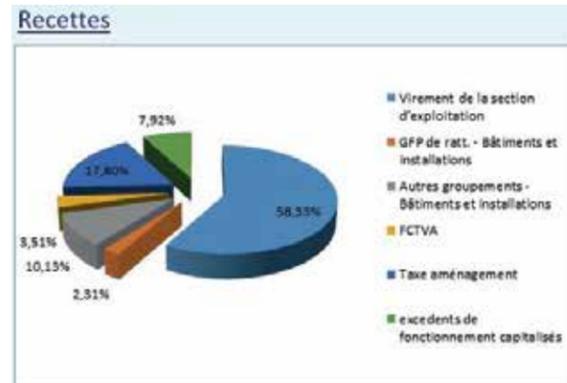
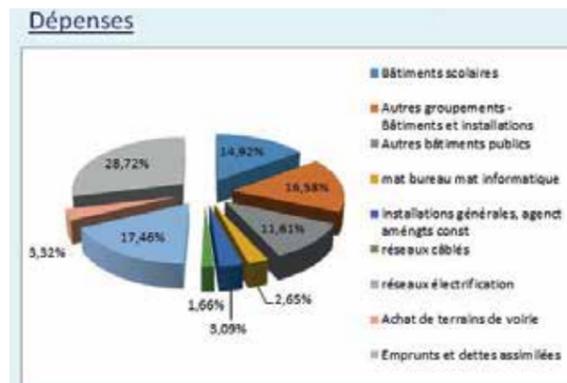
Le budget communal affecté à l'investissement en 2016 est de 327 000 €, sensiblement équivalent à celui de 2015. Les investissements 2016

## Budget prévisionnel 2016 Section fonctionnement



vont principalement concerner la mise à niveau des bâtiments publics (accessibilité), la réfection des voiries et l'extension des réseaux électriques sur la commune. Ils sont essentiellement financés à partir du budget de fonctionnement (200 000 €) et des rentrées fiscales liées aux taxes d'aménagement (60 000 €).

## Budget prévisionnel 2016 Section investissement



La plus grande vigilance est apportée à la gestion des dépenses de la commune, de façon à préserver un budget équilibré, un niveau d'endettement raisonnable et une stabilité des taux d'imposition locaux.

# Le Transport Solidaire



La Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien met à disposition de nos administrés un TRANSPORT SOLIDAIRE.

Les modalités d'accès sont les suivantes :

Les critères d'accès à ce service :

avoir plus de 65 ans et (ou) être bénéficiaire des minimums sociaux

Le coût du trajet est de 1,50 euros, soit 3 euros aller/retour pour un aller/retour par semaine maximum

### Les modalités d'inscription pour le bénéficiaire :

- se rendre à la mairie de son domicile pour obtenir la carte d'accès au transport solidaire

- téléphoner à un numéro vert gratuit : 0800 200 166 pour prendre rendez-vous, au moins 48 heures à l'avance. (Si pas de réponse, laisser un message avec votre nom et vos coordonnées téléphoniques, le transporteur rappellera).

- acheter les tickets de transport auprès des chauffeurs du prestataire retenu.

Le jour du rendez-vous un minibus passe prendre le bénéficiaire à son domicile pour l'amener à l'endroit demandé dans la limite du territoire de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien.

# Sécurisation du quartier la Grand Vigne

Sécurisation du quartier de la Grand Vigne

Le produit des amendes de police relatives à la circulation routière est partagé chaque année entre les communes pour des projets de sécurisation. On peut en faire la demande tous les 2 ans pour des travaux dont le montant n'excède pas 40.000€ HT. Ils sont alors subventionnés à hauteur de 40% du montant des devis. La dernière demande avait permis la réalisation des ralentisseurs aux entrées du village, en 2014.

Nous avons donc demandé au SIVOM, d'élaborer un projet, afin de renforcer la sécurité des automobilistes et des riverains de la RD 343.

Les aménagements proposés consistent à :

- Mettre en place un régime de priorité à tous les carrefours de la RD 343 sur le territoire communal.

- Installer des coussins berlinois et une circulation à sens unique sur plusieurs chemins du quartier "la Grand Vigne".

Suite à une réunion d'information avec les habitants

du quartier qui a eu lieu le 9 février, quelques modifications devront être apportées.

Nous attendons l'accord de la subvention qui devrait être décidée dans le cadre de la dotation 2016. Après instruction technique, les modalités d'attribution de la subvention seront définies par les élus et validées par la commission permanente du Conseil Départemental qui devrait se tenir début juillet. Nous serons, alors, informés des suites données à notre demande.

De plus et afin de traiter la totalité des problèmes de circulation sur la route départementale 343 qui, je le rappelle, est peyroloise de son embranchement avec la RD 901 jusqu'à son entrée dans la commune de Saint Paulet quelques hectomètres après le mas Mandin, nous avons dû, conjointement avec le conseil départemental, qui en a la responsabilité, dresser la liste des carrefours. Cela a été fait dernièrement ; il en ressort que ce ne sont pas moins de douze carrefours qu'il faut mettre en conformité. Ceci implique l'achat

et la pose de panneaux, le balisage au sol et la signalisation des intersections. Au préalable, un arrêté conjoint entre la commune et le conseil départemental devra être dressé. Notez, pour le côté pratique, que la départementale sera prioritaire sur toute la portion.

Les routes et chemins communaux seront, eux, estampillés d'un panneau stop à leur sortie sur la départementale. Soyez prudents.



## Une équipe qui se renforce



Françoise, Caroline, Marie-Paule et Marjorie

Vous avez dû certainement vous apercevoir, notamment pour les personnes qui viennent en mairie, qu'il y a eu quelques modifications au sein de l'effectif qui constitue notre secrétariat. Ces changements, dictés par des événements divers, ont abouti à la situation actuelle, qui risque de perdurer quelque peu. Pour être plus clair sur la nouvelle composition de ce groupe, nous allons reprendre dans l'ordre chronologique. Marjorie, secrétaire de la régie de l'eau, a dû prendre un congé maternité à compter de septembre 2015 qu'elle prolonge par une reprise à mi-temps jusqu'en août 2016. (Elle a eu un joli bébé, prénommé Liam, entre temps). Afin de la remplacer, nous avons lancé un appel à candidatures pour une embauche à compter du mois de juillet 2015 afin que cette nouvelle secrétaire soit formée sur les tâches inhérentes à cette fonction. C'est Caroline qui a, ainsi, été recrutée en contrat CAE qui nous permet d'avoir des aides de l'état. Elle travaille à temps partiel depuis le retour de Marjorie.

En juillet 2015, nous avons dû également faire appel à un renfort pour pallier l'absence, pour cause de maladie, de notre secrétaire principale. Nous avons donc fait appel au centre de gestion qui, dans ces cas-là, est apte à nous orienter vers des personnes compétentes. Malheureusement, vu la période d'été, nous n'avons pu obtenir personne. Nous avons donc repris la liste des postulantes du mois précédent et avons ainsi embauché Marie-Paule pour un contrat d'un an, également en CAE. Elle occupe le poste de secrétaire de mairie jusqu'en septembre prochain. Avec du recul, on peut dire que nous avons eu de la réussite en embauchant deux Peyrolaises en recherche d'emploi pour une dépense, en partie, compensée par les aides de l'état. Quant à Françoise, toujours fidèle au poste, elle continue de vous accueillir et gérer les dossiers d'urbanisme. Voilà donc un groupe qui vit bien et qui nous permet de poursuivre notre mission dans d'excellentes conditions.

St Julien de Peyrolas (30)  
9 Route de Barjac 44204633 - 4362362

**Accroche Aventure**  
7 parcours  
1 tyrolienne  
Des 3 ans

07 89 91 03 85  
accroche-aventure.com

au pied des gorges  
de l'Ardèche

**Pont Piscine**  
MATÉRIEL - ACCESSOIRES - PRODUITS - SÉCURITÉ

**TOUT POUR LA PISCINE**

Tél. 04 66 90 77 57  
pontpiscine@wanadoo.fr

1071, Avenue Kennedy - 30130 Pont St Esprit

sarl  
**FREDERIC ROLLIN**

RENOVATION  
CONSTRUCTION  
MAÇONNERIE  
TRADITIONNELLES  
TOITURE  
PISCINE

1297, CHEMIN DES BRUYERES  
30130 ST PAULET DE CAISSON  
PORT : 06 70 98 25 04  
TEL - FAX : 04 66 82 39 15  
contact@maconnerie-rollin.com  
www.maconnerie-rollin.com

## «Dame Tartine» à St Julien



Il s'agit de Dame Tartine, que vous avez déjà, sûrement, rencontrée, vous proposant ses délicieux produits, sur les marchés environnants. Elle était installée sur la commune d'Aiguèze, à la blanchisserie, au bout du pont de Saint Martin. Ayant saisi l'occasion de reprendre les murs de l'ancienne épicerie, elle y a installé son laboratoire de fabrication, assurant parallèlement la vente de ses produits sur place. Voilà donc, grâce à ces deux nouveaux commerces en quelque mois, la place du portail totalement réhabilitée et aménagée, va retrouver l'animation qui était la sienne il n'y a pas si long-

temps que ça.  
Horaire d'ouverture à l'atelier les mardis et jeudis après-midi 14h30 à 17h30 ou sur les marchés le :  
Mardi : Montclus (juillet/août)  
Mercredi : Goudargues  
Jeudi : Aiguèze (juillet/août)  
Vendredi : Barjac  
Dimanche : Saint Martin d'Ardèche (juillet/août)

**CHEZ DAME TARTINE**  
06.08.41.02.24  
[Facebook.com/chezdametartine.fr](https://www.facebook.com/chezdametartine.fr)  
[pascale.sandrine@gmail.com](mailto:pascale.sandrine@gmail.com)

**Bureautique Informatique Papeterie**  
Fournitures de bureau - Papeterie - Bureautique - Informatique  
Fax - Photocopieur - Mobilier de bureau - Cartes commerciales  
Photocopies - Tampons - Rentrée des classes - Cartouches d'imprimantes

Sarl  
**B.A.C. II**

**CALIPAGE**

Sarl  
**B.A.C.**

www.bac-calipage.com

Av. Charles de Gaulle  
30130 PONT ST ESPRIT  
Tél : 04 66 89 58 12  
Fax : 04 66 89 58 17  
E-mail : calipage@bac2.fr

Place Pierre Boulot  
30200 BAGNOLS/CEZE  
Tél : 04 66 89 45 57  
Fax : 04 66 89 45 51  
E-mail : sarlbac@wanadoo.fr

**FANA INFORMATIQUE**  
Professionnels - Collectivités - Particuliers

Matériels Logiciels Consommables Maintenance sur site  
Réparations Réseaux Câblages Audits

« Pensez à demander  
votre carte de fidélité »

Boulevard Gambetta - PONT ST ESPRIT  
Tél : 04 66 39 10 80 - Fax : 09 72 15 49 84  
accueil@fana-informatique.com - www.fana-informatique.com

## Mot du maire

Je ne tiens pas, chaque année, lors de la sortie du bulletin d'avril, correspondant à la période d'élaboration des budgets, à détailler les baisses des dotations de l'État qui sont pourtant une cruelle réalité (sur le petit graphique accompagnant l'article sur notre budget, vous noterez que sur 2 ans, elles ont été diminuées de plus de 15%). Je dirai simplement que face à cette situation, il est prudent de bâtir un budget raisonnable dont vous avez les grandes lignes dans cette édition mais qui ne laisse que peu de place aux investissements.

Cela dit, nous attendons avec impatience mais non sans un certain espoir, l'automne qui devrait nous apporter les subventions, bien entendu souhaitées, mais en tous cas indispensables pour la poursuite de l'assainissement collectif de Font d'Orgues et le démarrage des travaux de captage Beaumasses II.

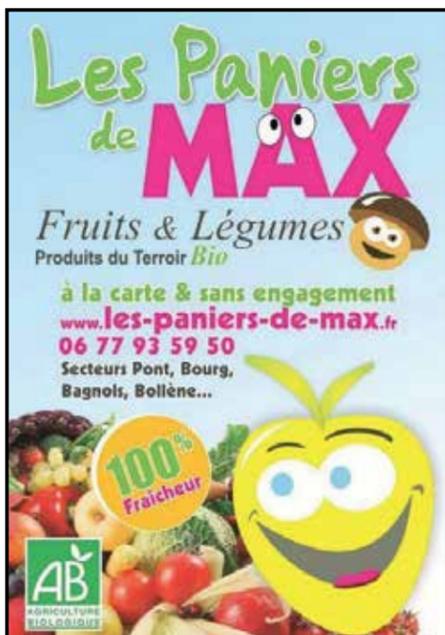
Dans un registre tout aussi important, la révision du PLU devrait être lancée prochainement avec son lot de directives et de contraintes allant d'appels d'offres aux études diverses et variées en passant par les enquêtes publiques ou autres réunions d'information.

Justement, pour en revenir aux enquêtes publiques, celle sur le zonage d'assainissement vient de se terminer sans soulever la moindre remarque de la part des Peyrolaises et des Peyrolais. Cela nous rappelle un peu l'intérêt porté à la réunion publique que nous avons organisée fin mars et dont un compte rendu vous est donné par ailleurs.

Voilà, ainsi va la vie dans notre petite commune ; mais, rassurez-vous, nous ne perdons pas de vue les améliorations à apporter au quotidien même si les lourdeurs administratives ralentissent énormément leur mise en œuvre.

Heureusement, quelques initiatives ont le mérite de bousculer le quotidien et je tiens à remercier, très sincèrement ici, toutes les personnes qui œuvrent pour que notre village ne sombre pas dans la routine ou la morosité.

Enfin dernière info, notre équipe municipale connaît un changement. En effet, Emilie AURAN a décidé, pour des raisons personnelles et professionnelles, de mettre un terme à son mandat d'élue. C'est donc, comme le prévoit la législation en vigueur pour les communes de plus de mille habitants, Philippe BEGNIS, son suivant sur sa liste, qui prend sa place au sein du conseil municipal. Nous remercions, d'ores et déjà Emilie pour sa contribution au cours de ces deux années écoulées et souhaitons la bienvenue à Philippe.



## Sudoku

	7		5	8				
1	6							7
			6		2			3
		7	4					
8			2					5
			8	1				
4	5			3				
6							3	2
		2	1			8		

7	3	2	9	1	5	6	8	4
6	9	1	4	7	8	5	3	2
4	8	5	2	6	3	9	7	1
3	5	4	7	8	6	1	2	9
8	1	6	3	2	9	7	4	5
9	2	7	5	4	1	3	6	8
5	4	8	6	9	7	2	1	3
1	6	9	8	7	2	4	5	7
1	6	9	8	7	2	4	5	7
2	7	3	1	5	4	8	9	6

**ABP**  
INCREMONA  
MENUISERIES

ALU • BOIS • PVC

Rénovation et neuf  
Devis gratuit

☎ 06 70 15 39 71  
abp.incremona@gmail.com

**Le Bistrot**  
Café - Brasserie - Pub

Tél. 04 66 50 46 91  
lebistrot.30130@orange.fr  
7, avenue Gaston Doumergue - 30130 Pont Saint Esprit

**IMPRIMERIE DE PROVENCE**  
Création Infographie Impression Faconnage

Tous travaux publicitaires et administratifs

221, av. Gaston-Doumergue - 30130 PONT-SAINT-ESPRIT  
Tél : 04.66.39.22.62 - Fax : 04.66.90.73.92  
imp.provence.pse@wanadoo.fr - www.imprimerie-provence.fr

## Mots croisés

1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											

### Horizontal

- Quartier de Saint Julien (2 mots)
- Appel désordonné - Mesure de temps  
- Cœur d'un ordinateur (Abréviation)
- On en trouve au bord du Moze  
- Quartier de Saint Julien
- Mesure - Son stade est unique en France
- Auraient tendance à spéculer
- Pour lancer certaines flèches - Article
- Dieu - Peuvent être de verdure
- Habitent une ville de Mayenne
- Coupera - Continent

### Vertical

- Qualifie certains rythmes
- Inactif - On le voit parfois dans le ciel de Saint Julien
- Canton Suisse - Note - Conjonction
- Mise de côté
- Un chemin de Saint Julien
- Indéfini - Notre ancienne région - Grande école
- Prévis
- Parfois utilisés dans l'Ardèche
- Peuvent être penchées, saintes ou même comptables
- Prénom féminin
- Désavantagés - Transpire

Horizontal : 1. SOUSMONTEIL / 2. SIR - AN - UC / 3. OSIER - ABRIS / 4. LI - CALVAIRE / 5. AFFAIRISTES / 6. ARC - UN / 7. RA - THEATRES / 8. ERNEENS / 9. SCIERA - ASIE  
Vertical : 1. SCOLAIRES / 2. OISIF - ARC / 3. URI - FA - NI / 4. ECARTEE / 5. MARAICHER / 6. ON - LR - ENA / 7. AVISAS / 8. TUBAS / 9. ECRITURES / 10. IRENE / 11. LESES - SUE